



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports scolaires et universitaires

Question au Gouvernement n° 1851

Texte de la question

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Christian Kert, pour le groupe UMP.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous avez décidé de réformer l'école.

M. Jacques Desallangre. En supprimant des classes !

M. Christian Kert. Pour ce faire, vous avez mis au coeur de la réforme que vous entendez nous proposer sous peu l'idée d'un " socle " qui correspond aux connaissances de base que tout enfant doit acquérir.

Cette priorité est juste et nécessaire, car 150 000 jeunes sortent actuellement du système éducatif sans qualification et plus de 80 000 élèves entrent en sixième sans savoir ni lire ni compter.

M. Jacques Myard. À qui la faute ? À la gauche !

M. Christian Kert. La nation doit donc mettre l'accent sur ces priorités éducatives.

Pour autant, toutes les matières sont importantes. Je pense à l'enseignement artistique sur lequel travaille actuellement une mission parlementaire, ou encore à la pratique sportive à l'école qui contribue à l'épanouissement et à l'indispensable construction de la personnalité des enfants. Or des informations contradictoires circulent sur cet enseignement, certains parlant même de la disparition des cours d'éducation physique à l'école. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Jean Leonetti. Ils disent n'importe quoi !

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, pouvez-vous rétablir quelques vérités face à ces rumeurs qui ont parfois des relents démagogiques...

M. Jacques Desallangre. Vous supprimez des classes partout !

M. Christian Kert. ...et nous dire si, comme nous, vous réaffirmez la place et le rôle que doit tenir le sport à l'école ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, le débat démocratique suppose que l'on se respecte et que l'on échange des arguments plutôt que des procès d'intention ou des fantasmes, comme ceux que j'entends chaque jour sur la volonté du Gouvernement de supprimer l'éducation sportive, l'histoire, la géographie, les sciences physiques ou la technologie ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

La vérité, c'est que nous voulons que la nation s'engage à transmettre à tous ses enfants un socle de compétences et de connaissances fondamentales sans lesquelles ils ne pourront pas réussir leurs études et leur vie professionnelle. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. André Gerin. Ce n'est pas vrai !

M. Albert Facon. Des mots !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela étant ce socle ne résume pas les missions de l'école.

S'agissant de l'éducation physique et sportive, je veux tout de suite vous rassurer en soulignant qu'elle

conservera naturellement toute sa place au sein de l'éducation nationale. D'ailleurs, notre projet n'apporte aucune modification à la législation antérieure. Les trente articles du code de l'éducation qui y font référence ne sont pas supprimés.

Au brevet, par exemple, l'éducation physique et sportive est aujourd'hui évaluée en contrôle continu avec un coefficient 1 ; nous proposons de porter celui-ci à 2. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Durand. Quelle révolution !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au baccalauréat, l'éducation sportive est évaluée en contrôle continu ; nous proposons de poursuivre dans la même direction.

Enfin, je vous précise que le projet de loi qui va vous être proposé prévoit de rendre obligatoire l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ce qui n'a jamais été inscrit dans un texte.

Je voudrais m'arrêter un instant sur les horaires pour montrer qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

En seconde, il y a deux heures d'EPS, mais un élève peut prendre, s'il le souhaite, un enseignement de détermination de cinq heures ou une option facultative de trois heures. S'il est inscrit à l'Union nationale du sport scolaire, il fera trois heures de sport le mercredi après-midi. Cela montre que l'éducation nationale peut assurer jusqu'à dix heures hebdomadaires d'EPS à un élève qui aura par ailleurs quatre heures et demie de français et quatre heures de mathématiques. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. Cela ne veut rien dire !

M. Bruno Le Roux. Ce n'est pas la réalité de terrain !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous le voyez, monsieur le député, l'éducation physique et sportive est au coeur de notre projet éducatif. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1851

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 février 2005